

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—  
TOME V.

V. 5-6  
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELAINE.

—  
1850

## NOTICE

SUR

TROIS MONNAIES INÉDITES DE HOLLANDE ET D'UTRECHT.

PL. V, FIG. 1 A 3.

---

Les pièces suivantes étant inédites, à ce que nous croyons, nous espérons que leur description intéressera les amateurs de nos monnaies du moyen âge :

1. *Av.* GL' C | OME | S. hO | LITD. Croix traversant la légende, et cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

*Rev.* ✠ MONETA × M × S × GERTR. Lion. (Pl. V, fig 1.)

La dernière légende, qui est l'abréviation de *moneta montis sanctæ Gertrudis*, nous dit que cette monnaie est frappée à Geertruidenberg, petite ville située actuellement dans la province du Brabant septentrional, et qui fit partie jadis du comté de Hollande.

Avant que cette pièce fût connue, on ignorait l'existence d'un atelier monétaire dans ce bourg. Nous la croyons frappée par Guillaume le Bon, troisième du nom parmi les comtes de Hollande, et premier parmi ceux de Hainaut. Les monnaies frappées en Hollande par les comtes de la seconde race (celle de Hainaut ou d'Avesnes) sont presque

inconnues. Les amateurs se servent, pour remplir cette lacune, des monnaies frappées à Valenciennes, qui portent le titre de *comes Han. Holl. Zel. et. Dns. Frisie* (Alkemade, pl. XXII, nos 3 et 4), ou bien les mots *Ha. Ho. Ze. Fr.*, dont le monogramme du Hainaut est cantonné sur les plaques de Guillaume III (Alkemade, pl. XXII, n° 5) et de Marguerite. Le gros tournois au type de ceux de Florent V et de Jean, dont Alkemade donne la figure, sur la planche XXII, n° 1, est le seul qui paraisse frappé en Hollande par Guillaume le Bon, quoiqu'il y ait des amateurs qui l'attribuent à Guillaume VI ou VII, comtes de Juliers. Il importe, par conséquent, de pouvoir attribuer notre pièce à Guillaume le Bon. Nous donnons ici les motifs qui nous portent à le croire.

Si cette monnaie n'appartenait pas à Guillaume le Bon, il faudrait l'attribuer à Guillaume II de la maison de Hollande, devenu ensuite roi des Romains, et qui périt en 1245 dans un combat contre les Frisons. L'aiglon, au commencement de la légende du revers, pourrait donner lieu à cette conjecture. Mais est-il probable qu'un roi des Romains ait placé la marque de cette haute dignité dans une position accessoire et comme en cachette sur sa monnaie? Parmi les pièces gravées dans Alkemade, il y en a une de ce comte, et que je n'ai trouvée dans aucun cabinet (\*). Elle

(\*) On ne doit rien inférer contre la véracité d'un auteur de ce que des pièces décrites par lui n'ont pas été retrouvées. Le denier de Florent IV, frappé à Medenblik (Alkemade, pl. XVIII, n° 5), fut longtemps regardé comme apocryphe. Cependant M. le professeur P.-O. Vander Chys, à Leyde, eut le bonheur d'en acquérir, il y a quelque temps, un exemplaire bien conservé.

porte au revers un écusson parti, à l'aigle et au lion. D'ailleurs les aiglons se rencontrent sur plusieurs pièces du quatorzième siècle.

Les monnaies du temps de Guillaume II étaient petites : la nôtre est un esterlin ; et les monnaies de cette espèce ne se rencontrent pas avant Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, qui commença à régner en 1261, environ vingt ans après la mort de Guillaume. Les quatre feuilles de trèfles au revers se voient pareillement sur les esterlins aux deux lions de Jean II, duc de Brabant, contemporain de Guillaume le Bon. La première mention de Geertruidenberg se trouve dans nos chroniques à l'an 1504, où elle fut prise par Jean II, duc de Brabant, et reprise par Nicolas, seigneur de Putten, capitaine des Hollandais, pour Jean d'Avesnes. Du temps de Guillaume II, Geertruidenberg n'était probablement qu'un village peu connu, et il n'est guère croyable qu'il y existait alors un atelier monétaire, car ces ateliers étaient ordinairement établis dans un château ou une place fortifiée. Or on sait que le château de Geertruidenberg ne fut fondé qu'en 1521 par Guillaume de Duivenvoorde. Nous croyons donc que notre monnaie a été frappée par Guillaume III, peu de temps après qu'il eut fait la paix avec Jean II, duc de Brabant. Par cette paix, conclue le 10 avril 1507, ce dernier avait fait cession entière à Guillaume de tout droit d'hommage et de vasselage qu'il avait eue avoir sur le pays de Dordrecht et la Sud-Hollande, dont Geertruidenberg faisait alors partie (1).

(1) Jadis la Sud-Hollande était située au sud de la Meuse; la Nord-Hollande au nord de cette rivière, jusqu'auprès de Harlem. La province, qui s'appelle actuellement la Nord-Hollande, formait, en ce temps, le pays des Kennemers et la West-Frise.

2. *Av.* ΙΟΗΑΝΝΕΣ. ΟΕ ΒΑΥΤΡΙ<sup>9</sup>. Écusson incliné et écartelé aux armes de Bavière et de Hollande, surmonté d'un heaume.

*Rev.* ΜΟΝΕΜΑ ΝΟΥΑ ΓΗΟΡΙΟΝ<sup>9</sup>. Croix cantonnée de deux écussons de Bavière. (Pl. V. fig. 2.)

Cette petite pièce de billon noir, au même type que celles frappées par Jean de Bavière, comme évêque de Liège (de Renesse, pl. X, n° 6), est la plus ancienne monnaie connue frappée à Gorinchem ou Gorkum, jadis chef-lieu de la seigneurie d'Arkel. Jean sans Mercy prétendit au comté de Hollande, après la mort de son frère Guillaume VI, au préjudice de sa cousine Jacqueline, fille unique de ce prince ; il trouva du secours chez le parti des Cabilliauds, et fit la guerre à celui des Hoeks qui soutenait la comtesse. En 1417 il fit, pour se rendre maître de Gorkum, une tentative qui échoua complètement ; car dans la rue, dite aujourd'hui *Krytsteeg* (de *kryten*, crier ou larmoyer), ses partisans, conduits par Guillaume, damoiseau d'Arkel, furent défaits par les troupes de Jacqueline. Dans ce combat, Guillaume d'Arkel et le sire de Bréderode, un des principaux auteurs de Jacqueline, perdirent la vie.

La monnaie ne peut donc avoir été faite en ce temps : nous la croyons frappée quelques années plus tard, eu égard à ce que dit la grande chronique de Hollande, augmentée par Guillaume Van Gouthoeven, fol. 459 : « Comme par cette grande guerre, est-il dit, plusieurs « châteaux et lieux furent détruits, brûlés et saccagés, « et que la guerre et la discorde s'agrandirent de jour

« en jour dans le pays de Hollande, il fut tenu une  
« diète dans la ville de Worriehom (aujourd'hui Wou-  
« driehem), où Jean, duc de Bourgogne, comme médiateur  
« principal, a envoyé son fils unique Philippe, comte de  
« Charolais, vers la Saint-André, avec Louis de Luxem-  
« bourg, comte de Convenant et Brienne. Et après qu'on  
« y eut conclu une trêve, Jean, duc de Brabant, avec  
« Jacqueline, son épouse, et dame Marguerite, sa mère,  
« arrivèrent à cette diète. Le duc Jean de Bavière y envoya  
« ses commissaires et ambassadeurs et un grand baron  
« de la Bavière, et messire Gérard Boel de Heemskerk,  
« chevalier, avec plusieurs autres chevaliers et seigneurs.  
« On y fit un traité de paix en ces termes : « Que le duc  
« Jean retiendrait la ville de Dordrecht, avec tous ses  
« droits et sa juridiction; la ville de Gorriehom avec le  
« pays et les seigneuries d'Arkel, de Lederdam et Schoon-  
« rewoert, la ville de la Brielle avec le pays de Voorne,  
« la ville de Rotterdam, la seigneurie de Woerden, à per-  
« pétuité et héréditairement, de manière qu'il recevrait et  
« tiendrait en fief tous ces pays et villes de Jean, duc de  
« Brabant, et de son épouse la duchesse; et qu'il recevrait  
« en sus, dans l'espace de deux ans, cent mille nobles  
« d'Angleterre; qu'il serait lieutenant (*stedehouder*) des  
« pays de Hollande, de Zélande et de Frise pendant trois  
« ans; qu'il nommerait à tous les offices, préfectures, bail-  
« liages, ecoutèteries (*schoutambachten*) et échevinages (*sche-  
« pendommen*) des villes dans les pays susdits, moitié en  
« son nom, moitié en celui de sa cousine, selon son gré et  
« bon plaisir, pendant ces trois ans et pas ultérieurement.  
« Et tous ces articles furent mis en écrit et scellés; et leur

« observation jurée, le dix-neuvième jour de février  
 « l'an mil CCCC et dix-neuf, par tous les seigneurs pré-  
 « sens, le duc Jean de Bavière y ayant comparu aussi en  
 « personne. »

Ce traité étant conclu en 1419, et Jean de Bavière étant à la Haye en 1426, nous croyons que c'est dans l'espace de ces sept ans que notre pièce a été frappée à Gorkum.

5. *Av.* ENGELBERT \* DE \* CLIVIS \* 3 \* DE \*  
 MARK. Deux écussons aux armes de Clèves  
 et de la Mark, surmontés d'un heaume avec  
 cimier (une tête de buffle) et lambrequins.

*Rev.* MON \* NO | VA \* TRA | IECMEN |  
 LXXXII. Croix patée et brisée traversant la  
 légende, cantonnée de quatre fleurs de lis ; au  
 centre de la croix une croisette, comme marque  
 monétaire de Gueldre (pl. V, fig. 5).

Cette pièce, qui est tout à fait au type des gros de Wesel, de Jean, duc de Clèves, est des plus rares. Elle doit son existence aux troubles qui avaient éclaté dans les Pays-Bas vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, de même que les monnaies rares de Gand de 1488, et autres de ce temps. Recherchons, en peu de mots, les causes qui avaient amené le prince de Clèves à battre monnaie à Utrecht, capitale du puissant évêché de ce nom.

Après la mort de l'évêque Rodolphe de Diepholt, en 1455, le chapitre élit en sa place le doyen de la cathédrale, Gisbert de Brederode, qui obtint bientôt l'investiture de l'empereur Frédéric III ; mais il ne réussit pas à recevoir la confirmation du pape Calixte III, parce que

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait envoyé à Rome l'évêque d'Arras solliciter l'évêché pour David, son fils naturel. L'évêque d'Arras s'acquitta si bien de sa besogne, qu'il apporta des lettres secrètes du saint-père, par lesquelles David de Bourgogne était nommé évêque d'Utrecht. Comme la ville d'Utrecht ne voulut pas abandonner la cause de Gisbert de Brederode, une guerre éclata entre les deux compétiteurs. Secouru par les forces militaires de son père, un des plus puissants princes de ce temps, David triompha de son rival, qui fut contraint d'abdiquer. Cependant la ville d'Utrecht ne put jamais rentrer dans les bonnes grâces de David, qui fit des efforts continuels pour la subjuguier et diminuer ses libertés. La ville, de son côté, saisit toutes les occasions de nuire à l'évêque et au parti bourguignon, surtout après la mort de Charles le Téméraire. Ainsi, lorsque le vicomte de Montfort et d'autres nobles Hollandais furent chassés par le parti des Cabilliauds, protégé par l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, Utrecht leur offrit un asile. Maximilien requit leur extradition ; le refus fut suivi d'une guerre sanglante. L'évêque joignit ses troupes aux Hollandais, et, dans le combat de Eemnes, les bourgeois d'Utrecht et d'Amersfoort, avec les exilés hollandais, eurent le dessous. Cet événement eut lieu dans l'automne de 1481. Pressés de tous côtés, ils envoyèrent des députés à Jean, duc de Clèves. Laissons parler la chronique, pour voir quelle fut l'issue de cette députation. Gouthoeven nous dit (fol. 528) :

« La guerre entre l'évêché et la Hollande s'aggravait jour-  
« nellement. Ceux d'Utrecht envoyèrent des députés à Jean,  
« duc de Clèves, lui demandant d'avoir son frère Englebert



« pour gouverneur et mambour, pendant leur querelle avec  
« l'évêque David de Bourgogne. Le duc acquiesça à leur  
« demande. Ainsi ce messire Englebert est entré dans la  
« ville d'Utrecht le soir de Noël, avec M<sup>re</sup> Reyer de Broëc-  
« huysen, M<sup>re</sup> Thiërri de Horst, M<sup>re</sup> Wynandt d'Aernhem,  
« et M<sup>re</sup> Godefroi de Scherpenzeel, chevaliers. Et ceux  
« d'Utrecht et d'Amersfoort l'ont reçu avec grande pompe  
« et honneur, et le logèrent dans la cour épiscopale près de  
« la cathédrale. Cinq semaines après ils l'ont installé et reçu  
« comme mambour et gouverneur de l'évêché d'Utrecht, lui  
« prêtant les serments dus. »

Nous croyons n'avoir rien à ajouter à ces mots, pour faire voir clairement l'origine des droits que messire Englebert avait de faire monnayer à Utrecht. Il aura envisagé sa dignité comme un fait accompli, sans se soucier des droits de l'évêque.

Nous ajouterons seulement quelques lignes rapportées plus bas par le même chroniqueur : « *en doe begon Joncheer Engbert, mamber van den Stichte van Utrecht een nieuwe munte te slaen, die men noemde Egbertus braspenningen.* » (Et alors messire Englebert, mambour de l'évêché d'Utrecht, commença à battre une nouvelle monnaie, qu'on nommait *braspenningen* d'Egbert.)

Nous finissons notre notice par un appel à l'indulgence de nos lecteurs pour des erreurs involontaires que nous aurions pu commettre.

Ces trois pièces font partie de la belle collection de M. J.-A. Stricker, de cette ville. La première et la deuxième se trouvent aussi dans le magnifique cabinet de M. le professeur Serrure, à Gand.

La Haye, 12 octobre 1849.

J.-F.G. MEYER.



1.

R.



2.

R.

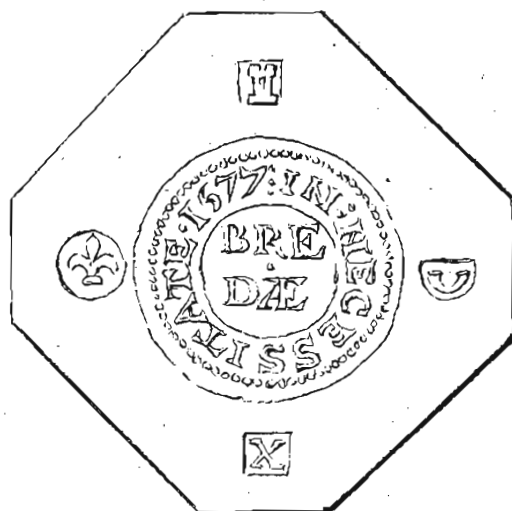


3.

R.



4.



étain.